

Berne, le 7 septembre 2009 Circulaire du Bureau international

192

Nouvelle-Zélande – Timbres sans valeur nominale

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **NOUVELLE-ZÉLANDE** me prie d'informer les Paysmembres de l'UPU et leurs opérateurs désignés de ce qui suit:

«Le 7 septembre 2009, New Zealand Post émettra un timbre courant du régime intérieur sans valeur nominale, commercialisé sous le nom de KiwiStamp.

L'objectif est de faciliter l'expérience d'achat de ses clients, en leur permettant d'éviter l'achat de timbres supplémentaires suite à des majorations tarifaires de la poste aux lettres.

La première série de timbres sans valeur nominale reproduira dix tableaux reflétant divers aspects de la vie néo-zélandaise.

Ces timbres sans valeur nominale ont été conçus de façon à pouvoir être utilisés facilement pour les envois de la poste aux lettres économiques et prioritaires. Ces timbres sans valeur nominale seront vendus aux tarifs en vigueur du régime intérieur.

Ces timbres sans valeur nominale peuvent aussi être utilisés conjointement avec d'autres timbres-poste pour l'affranchissement des envois du régime international. New Zealand Post prie ses partenaires postaux de considérer les envois portant de tels timbres comme dûment affranchis.»

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown Directeur du développement des marchés